

24-12-10 Finances – Comptabilité

Inscription de biens meubles en section d'investissement – Exercice 2024

Monsieur le Maire expose :

L'instruction n° 88-227 MO du 23 décembre 1983 avait précisé que le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement était de 1500 Francs toutes taxes comprises.

Ce seuil avait été porté à 4 000 Francs, montant unitaire toutes taxes comprises, à compter du 1^{er} janvier 1993 – instruction 92.132 MO du 23 octobre 1992.

L'arrêté du 26 octobre 2001, relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local, pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifie les règles de comptabilisation des biens meubles de faible valeur. Le seuil au-dessus duquel ces biens sont comptabilisés en section d'investissement est de 4 000 Francs et, à compter du 1^{er} janvier 2002, de 500 Euros, valeur unitaire toutes taxes comprises. L'arrêté du 26 octobre 2001 définit la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

Les biens meubles qui ne sont pas considérés comme des valeurs immobilisées par nature, d'un montant inférieur à 500 Euros, peuvent être inscrits en section d'investissement sur délibération expresse de l'Assemblée, sous réserve qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Les services ont procédé à l'acquisition des biens suivants que je vous propose d'inscrire en section d'investissement :

N° INVENTAIRE	DATE D'ACQUISITION	DÉSIGNATION DE L'IMMOBILISATION	N° DU MANDAT	VALEUR D'ACQUISITION
04597	11/10/2024	VEGETAUX PRIM J VERGNE	2449	595,26
04639	29/10/2024	PLAQUE PLEXI GS J VERNE	2654	116,40
04642	07/11/2024	BACS A SEL 160 L	2724	840,00
04643	07/11/2024	POUBELLES URBAINES LUNA	2724	504,00
04525	09/07/2024	BATTERIES LITHIUM AVEC HARNAIS ET CORDON	1725	879,60
04552	17/09/2024	OUTIL OSCILLANT 18V FUEL CTM	2272	299,30
04588	11/10/2024	DETECTEUR MATERIAUX FATMAX MENUISERIE	2447	50,76
04589	11/10/2024	NIVEAU LASER AUTO NIVELANT MENUISERIE	2447	467,40
04591	11/10/2024	AFFLEUREUSE 3710J 530WATTS MENUISERIE	2447	294,62
04512	12/06/2024	RANGE TAPIS CL 3-6 ANS	1355	122,05
04513	12/06/2024	DRAISIENNES ULTRA LEGERE PETIT MODELE ROUGE	1356	252,00
04594	11/10/2024	REPOSE PIEDS QUIKLOK EMA	2448	92,50
04623	14/10/2024	PLAN EVACUATION PRIMAIRE J FERRY	2529	159,52
04623	14/10/2024	PLAN EVACUATION PRIMAIRE J FERRY	2569	1 460,71
04623	14/10/2024	PLAN EVACUATION PRIMAIRE J FERRY	2569	118,04
04633	24/10/2024	POUTRE OBTURATEUR PORTE FENETRE CRECHE	2631	441,60

Ces biens sont considérés comme des biens de faible valeur et seront sortis de l'inventaire au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription en section d'investissement des biens ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

Le Maire,
Christian SERVANT

A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 décembre 2024

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 9 décembre 2024

24-12-10 Finances – Comptabilité

Inscription de biens meubles en section d'investissement – Exercice 2024

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. ZAVROSA
M. TALIA à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :